

Séance du Conseil des EPF des 7 et 8 mars 2018

Le Domaine des EPF investit dans la transition numérique

Le Domaine des EPF entend soutenir l'économie et la société suisses grâce à des mesures spécifiques afin de relever les enjeux du numérique. D'ici à 2019/2020, le Conseil des EPF prévoit, d'une part, de renforcer l'enseignement et la recherche dans les sciences computationnelles et l'informatique et, d'autre part, de mettre sur pied un réseau de centres de transfert technologique pour les systèmes de production numériques. Le Conseil des EPF a également débattu de l'augmentation prévue des taxes d'études. La procédure de consultation s'est terminée fin janvier, et la décision sera prise d'ici à l'été 2018, lorsque certaines clarifications auront été effectuées.

Berne, le 8 mars 2018 – Lors de sa séance des 7 et 8 mars 2018, le Conseil des EPF a décidé de prendre des mesures spécifiques pour soutenir le plan d'action «Numérisation» du Conseil fédéral, qui prévoit de préparer l'économie et la société suisses aux opportunités et aux défis du numérique. Le Domaine des EPF mettra en œuvre deux mesures essentielles qui lui ont été confiées dans le rapport du Conseil fédéral intitulé «Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse». Il consolide ainsi son rôle de locomotive de la numérisation en Suisse, assume ses responsabilités envers la place scientifique suisse et propose à l'économie ainsi qu'à la société des outils qui leur permettront de relever les défis du numérique. Le Conseil des EPF investira pour ce faire un total de 29 millions de francs durant les années 2019 et 2020.

Deux mesures essentielles du plan d'action «Numérisation»

La première des deux mesures du plan d'action «Numérisation» qui concernent le Domaine des EPF prévoit un développement accru des compétences dans le secteur des sciences informatiques par la création de sept chaires supplémentaires à l'ETH Zurich et à l'EPFL. Elles viendront compléter les nouvelles chaires prévues dans cette discipline au sein des deux EPF. Entre 2013 et 2016, les deux Ecoles avaient déjà recentré 21 de leurs chaires sur les sciences computationnelles et l'informatique au moment de les réattribuer à un nouveau responsable. Ces réorientations thématiques permettent à l'ETH Zurich et à l'EPFL de conserver leur dynamisme et d'encourager le progrès technologique. La seconde mesure vise à renforcer la collaboration entre la recherche et l'industrie grâce à la mise en place d'un réseau national de centres de transfert technologique régionaux dédiés aux systèmes de fabrication de pointe (*Advanced Manufacturing*). Ces systèmes sont l'un des quatre grands axes stratégiques de recherche du Domaine des EPF, avec la Santé personnalisée et les technologies associées, la Science des données et l'Energie. *Advanced Manufacturing* englobe des applications numériques utilisées dans la production, telles que l'imprimante 3D ou la production de constructions et de matériaux conçus par ordinateur. Le PSI et l'Empa, deux des quatre établissements de recherche du Domaine des EPF, se sont associés à des partenaires externes et auront un rôle important à jouer dans le cadre de cette seconde mesure.

Discussion sur l'augmentation des taxes d'études

Le Conseil des EPF a débattu de la hausse prévue des taxes d'études. Après avoir indiqué en septembre 2017 qu'il était favorable à une hausse de 500 francs par an du montant de ces taxes, une consultation a été organisée ces derniers mois. Différentes réactions pour ou contre la hausse des taxes ont été transmises au Conseil des EPF jusqu'à fin janvier.

Le Conseil des EPF examine actuellement certaines de ces réactions recueillies dans le cadre de la consultation. Il reste d'avis qu'une augmentation des taxes d'études est opportune. Les principaux arguments avancés demeurent la croissance des effectifs étudiants, alors que les fonds octroyés par la Confédération restent inchangés, et le fait que la hausse envisagée constitue une adaptation adéquate et socialement supportable de la contribution des étudiants à la formation de grande qualité qui leur est proposée, étant donné que les taxes d'études des EPF n'ont pas augmenté depuis plus de vingt ans et figurent parmi les moins élevées de Suisse. Le Conseil des EPF tient toutefois à ce que des mesures de

soutien efficaces soient mises en place au sein des deux Ecoles afin que les étudiants intéressés puissent financer leurs études.

L'introduction de cette hausse n'a pas encore été définie dans le détail, et des clarifications supplémentaires doivent être effectuées afin d'examiner plus attentivement les requêtes formulées lors de la consultation. L'organisation des mesures de soutien pour les étudiants ainsi que les possibilités d'en bénéficier doivent notamment encore être précisées par les deux EPF. La décision concernant l'augmentation des taxes d'études sera prise d'ici à l'été 2018 pour permettre une mise en œuvre en temps voulu, c'est-à-dire à l'automne 2019.

Allocation des ressources 2019

Il est prévu que les fonds fédéraux à la disposition du Domaine des EPF pour 2019 s'élèvent au total à 2541 millions de francs, soit une croissance nulle par rapport à l'année précédente. La plupart de ces fonds sont utilisés pour l'exploitation et le développement de l'ETH Zurich, de l'EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche que sont le PSI, le WSL, l'Empa et l'Eawag, et sont alloués par le Conseil des EPF en fonction des prestations. Une partie de ces ressources est versée aux quatre grands axes stratégiques de recherche et à de grandes infrastructures de recherche telles que le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) de l'ETH Zurich, le projet de neuro-informatique *Blue Brain* de l'EPFL et l'extension du SwissFEL au PSI.

Rapport consolidé 2017 et nominations

Le Conseil des EPF a également adopté le Rapport consolidé 2017. Le Rapport de gestion 2017, qui comprend les Comptes consolidés 2017 du Domaine des EPF, sera soumis au Conseil fédéral ainsi qu'au Parlement et publié début mai. Dans ce contexte, le Conseil des EPF met en lumière différents aspects de l'évolution du Domaine des EPF et rend compte de la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral.

Les nominations, l'attribution de titres de professeur et la prise d'acte des départs au sein du corps professoral des deux EPF font l'objet d'un communiqué de presse publié séparément.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

Téléphone +41 (0) 44 632 20 03

Mobile +41 (0) 79 636 94 64

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.